

**Pour diffusion immédiate**  
**CONFERENCE DE PRESSE**

Projet d'aménagement d'un parc éolien  
 dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

**COMMUNIQUÉ**

**SkyPower souffle toujours sur son projet d'implantation d'éoliennes  
 et des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup y sont toujours opposés.**

**Vigilance Eolienne** est un regroupement de citoyens et citoyennes de Cacouna, l'Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Epiphane. **Nous sommes d'accord pour le développement éolien mais pas à n'importe quel prix, pas n'importe comment, pas n'importe où et pas par n'importe qui.**

À l'annonce du projet d'implantation de 134 éoliennes (201 MW) en novembre 2004 dans la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Rivière-du-Loup, la compagnie SkyPower Corporation a discuté de gré à gré avec des producteurs agricoles et des propriétaires terriens et les municipalités de Cacouna, l'Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Epiphane, évitant volontairement des pourparlers avec le conseil de la MRC et les citoyens. Ce n'est qu'après l'adoption en février 2006 d'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'implantation de projets éoliens que le promoteur s'est vu contraint de contacter les élus responsables de la MRC de Rivière-du-Loup.

Du côté des citoyens, ce n'est que le 11 avril 2006 qu'a eu lieu une première rencontre d'information publique initiée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et où le promoteur, SkyPower a enfin présenté aux citoyens son méga projet de développement éolien commercial dans la MRC de Rivière-du-Loup. Pour sa part, le BAPE a tenu des audiences publiques en mai et juin 2006 dont le rapport est attendu le 15 septembre au plus tard. Beaucoup de questions sont restées sans réponse et sont encore aujourd'hui sans réponse. D'ailleurs jusqu'ici, nos préoccupations sont toujours aussi vives.

**Nos préoccupations face au projet actuel de SkyPower Corp.**

- **L'attitude du promoteur et la manière dont le projet a été implanté** : non respect des citoyens et improvisation dans la mise en œuvre du projet, négociation de gré à gré avec quelques producteurs agricoles ou propriétaires terriens.
- **Le type et le nombre d'éoliennes en projet** : 134 éoliennes de 400 pieds (121,5m) de hauteur et 15 pieds (4,6m) de diamètre à la base, équivalent d'un édifice de plus de 30 étages.
- **Des impacts dévastateurs et irrémédiables sur le paysage** : le nombre d'éolienne dans une topographie en crêtes et plateaux orientée parallèlement au fleuve entraîne une surcharge visuelle et physique.
- **Implantation en zones habitées et à la vue des lieux habités et à l'intérieur des zones à caractère patrimonial, historique et à fort potentiel récréo-touristique et de villégiature.**
- **Méconnaissance des impacts cumulatifs** sur les corridors migratoires et les aires de repos et de nidification, sur la protection de la qualité de vie de la population, sur le niveau sonore, sur les battements d'ombres, sur la protection du territoire agricole et sur les infrastructures routières et électriques, etc. Contrairement aux prétentions du promoteur dans son projet initial, des fils électriques aériens seront installés sur des poteaux séparés des lignes existantes sur une distance de 80 Km et comprendront jusqu'à quatre (4) fils. De plus les contrats signés entre les propriétaires et SkyPower cèdent à long terme des portions importantes du territoire agricole au promoteur.
- **Questionnement sur les réels impacts économiques** : le nombre d'emplois effectivement créé à court, moyen et long terme, les retombées économiques dans la région et au Québec en général, la valeur des propriétés et du foncier, l'impact sur l'attrait et l'achalandage touristique, sur le développement économique futur.
- **Le manque d'encadrement du gouvernement du Québec.** On constate que le gouvernement du Québec n'a pas encadré la mise en place de l'éolien au Québec, ni mené un débat public sur les enjeux de l'éolien : types de projets, implication des structures locales, implication des citoyens dans le choix des lieux d'implantation et impacts sur la politique de nationalisation de l'électricité. A titre d'exemple, le gouvernement a refusé l'implantation d'éoliennes de la compagnie Siemens près des installations électriques de la Baie James. D'après le ministère des Ressources naturelles, cette offre ne cadrerait pas avec sa vision du développement de l'industrie éolienne au Québec<sup>1</sup>. **On peut s'interroger alors sur quelle est la vision du gouvernement ?**

<sup>1</sup> Article paru dans le Soleil, « Québec dit non à Siemens », vendredi 4 août 2006, Pierre Couture, Section Affaires p. 18.

Vigilance Eolienne a rencontré les principaux acteurs politiques locaux et nous reconnaissons que la plupart ont été sensibles à nos attentes et nous espérons qu'ils continueront à prendre en considération nos inquiétudes.

Nos positions en tant que citoyens et citoyennes directement affectés par le projet sont de :

- Refuser l'implantation d'éoliennes en zones habitées et à la vue des zones habitées;
- Préserver la qualité des paysages et de l'environnement naturel de la région;
- Protéger les zones à caractère patrimonial, historique et à fort potentiel récréo-touristique et de villégiature;
- Assurer la protection du territoire agricole et ainsi refuser que quelques propriétaires terriens ou producteurs agricoles décident de l'utilisation, de l'exploitation et de l'aménagement du territoire;
- S'assurer que les instances décisionnelles locales ne prennent aucune décision sur l'implantation des éoliennes avant la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);
- Amener le gouvernement à encadrer le développement éolien à la suite d'une vaste consultation publique;

Vigilance Eolienne présentera donc lors d'une conférence de presse les contours d'un règlement de contrôle intérimaire plus strict qui devrait encadrer notamment la protection de la qualité de vie de la population de même que la protection du territoire agricole, des corridors migratoires et des aires de repos et de nidification.

**Cette conférence de presse est convoquée pour le mardi 29 août 2006 à 10h00 au centre Simone-Simard, 290 Sirois à St-Epiphanie**

Source : Vigilance Eolienne  
Vigilance-eolienne@hotmail.com

- 30-

Renseignements : Anne Bernier (418-868-1045), Frédéric Labrie (418-863-6640), Joane Lepage (418-867-2564).

24 août 2006